SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCOT 203** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

BUREAU SYNDICAL

MERCREDI 28 JANVIER 2015

MAIRIE DE SEYSSINS - SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES:

M. Yannik OLLIVIER Président de l'Etablissement Public du SCoT

Mme Marie-Christine GARNIER VP de l'EP-SCoT –La Métro

Mme Laurence THERY VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan

M. Jean-Paul BRET VP de l'EP-SCoT - Président de la CAPV

M. Henri GERBE
VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes de Bièvre Isère
M. Daniel NIOT
VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves

M. Jérôme DUTRONCY Délégué de l'EP-SCoT – La Métro

M. Jean-Claude POTIÉ Délégué de l'EP-SCoT – C. de Communes de la Bourne à l'Isère

M. Benoit PARENT Directeur de l'AURGM. Constant BERROU Chargé d'études territoires

Mme Marie-Claire BOZONNET Directeur DDT

M. Pierre JEANNIN Chargé de mission DDT/SASE
M. Philippe AUGER Directeur de l'EP – SCoT
M. Olivier ALEXANDRE Chargé de missions - EP – SCoT
M. Maxime DORVILLE Chargé de missions - EP – SCoT
Mme Stéphanie MACHENAUD Chargée de missions - EP – SCoT

Mme Cécile BENECH Responsable Communauté de l'Eau – EP-SCoT

Mme Amandine DECERIERApprentie – EP-SCoTMme Gwenaëlle FOUTRELStagiaire – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSEES:

M. Francis GIMBERT Président de la Communauté de Commune Le Grésivaudan

Mme Claude NICAISE Déléguée de l'EP – SCoT – Maire de Pact

M. Robert PINET
VP de l'EP-SCoT – Maire de St Bonnet de Chavagne
M. Yannick NEUDER
Président de la Communauté de Commune de Bièvre Isère
M. Didier RAMBAUD
Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est

M. Jean-Pierre BARBIER Délégué titulaire EP – SCoT – Maire de Penol

Yannik OLLIVIER introduit la séance en présentant le calendrier du premier semestre 2015. La note jointe au dossier indique les dates des prochains Comités et Bureaux syndicaux.

• Budget primitif 2015 de l'EP-SCoT et de la Communauté de l'Eau

Suite au débat d'orientations budgétaires, le projet de BP sera soumis au vote lors du prochain Comité syndical de fin février.

Philippe AUGER rappelle les grands axes de travail pour cette année 2015 :

- l'appropriation du SCoT par les élus
- les missions de service public assurées par l'EP SCoT (rôle PPA, avis CDAC, gestion des contentieux...)
- la mise en place et l'animation des Commissions de mise en œuvre du SCoT (économie, déplacements, environnement, évaluation, habitat et urbanisme, commerces)
- l'animation du réseau SCoT (Groupe Projet SCoT, Groupe de contact DDT, Fédération nationale des SCoT, réseaux Inter-SCoT/ PNR du sillon alpin)

Sont également présentés les recettes et les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes et dépenses d'investissement.

(Cf. Note « Présentation du projet de Budget primitif 2015)

A noter que le budget alloué à la Communauté de l'Eau, présenté de manière distincte, n'est pas un budget annexe mais fait l'objet d'une une comptabilité analytique spécifique. (Cf. Note « Présentation du BP 2015 de la Communauté de l'Eau »)

Jérôme DUTRONCY complète ces propos en indiquant que pour compléter le BP, des demandes de subvention sont en cours, et une délibération sera présentée lors du prochain Comité syndical (demande de financement à l'ONEMA).

Il rappelle que l'objectif principal de la Communauté de l'eau est la mise à jour du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire, complété par l'organisation et/ou l'animation de temps de formation pour les élus et les techniciens sur les sujets du programme (durabilité sociale du prix de l'eau, formes urbaines et pluvial,...).

Cécile BENECH précise que du fait d'un plan de charge important en 2015, un stagiaire est recruté entre mars et juin sur le sujet de la sécurisation. Une convention est également en cours de rédactions avec le laboratoire GESTE / IRSTEA afin qu'une expertise soit apportée par une spécialiste pour accompagner les travaux sur la durabilité sociale à l'échelle du SCoT. Une délibération sera également présentée sur ce sujet au prochain Comité syndical.

• Contentieux et protocole de mise en œuvre du SCoT pour la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère

Yannik OLLIVIER revient sur le recours engagé par la CCBI à l'encontre de l'EP SCoT. Il explique que le juge, qui donne raison au fond à l'EPSCOT, a relevé un défaut de procédure « circonscrit » et donne la possibilité de régulariser la procédure en réunissant la

Commission de conciliation qui est convoquée par le Préfet. L'EP SCoT n'est donc pas contraint de soumettre une seconde fois son document à l'enquête publique.

Pierre JEANNIN, de la DDT, précise que même en cas de retrait de la CCBI, cette régularisation est nécessaire dans la mesure où tout document entaché d'illégalité – dans le cas présent, en raison d'un vice de procédure - est susceptible de faire un jour l'objet de recours, s'appuyant sur ce moyen de légalité externe.

A l'issue de la Commission de conciliation, la CCBI sera en droit de se retirer du SCoT si le préfet est favorable à cette demande.

Yannik OLLIVIER précise qu'en parallèle, la CCBI sollicite un accompagnement de l'EP SCoT pour faciliter la mise en œuvre des principes, orientations et objectifs formulés dans le SCoT pour son territoire. Des éléments de protocole d'accord ont été transmis à la CCBI pour préciser la nature et la forme de cet accompagnement.

Ce protocole met en lumière les réponses possibles et les marges de manœuvres apportées par le SCoT, ainsi que des éléments complémentaires pouvant être proposés à la CCBI.

(Cf. Note « Etablissement d'un protocole de mise en œuvre du SCoT de la région grenobloise entre l'EP SCoT et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère – Éléments de discussion »)

Philippe AUGER ajoute qu'un volet « commerces » viendra compléter cette note qui sera soumise au bureau de la CCBI.

A propos de la mise en œuvre du SCoT dans les territoires, **Jean-Paul BRET** souligne l'évolution positive de la loi relative à la simplification de la vie des entreprises (article 13) du 20 Décembre 2014.

Si un EPCI prend une délibération pour l'élaboration d'un PLU intercommunal avant le 31 décembre 2015, la loi prévoit un report de délai de mise en compatibilité SCoT/Grenelle et de caducité des POS jusqu'en 2020, à condition que le PADD du PLUi ait été débattu avant le 27 mars 2017 et que l'approbation du PLUi ait lieu avant le 31 décembre 2019.

• Support de communication EP SCoT pour les débats sur les territoires

Suite aux remarques émises lors du dernier Comité syndical, le document des « 30 questions autour du SCoT » a fait l'objet d'une réécriture.

(Cf. Note « Avant projet document SCoT 2015 »)

Jean-Paul BRET indique que l'élaboration de PLUi faciliterait l'application du SCoT sur les territoires.

Henri GERBE s'interroge quant aux éventuelles fusions de certains EPCI de Bièvre-Valloire avec d'autres EPCI non couverts par le même SCoT. A titre d'exemple, il évoque le débat autour de la possible fusion entre le territoire de Beaurepaire et le territoire du Roussillonnais ou entre Bièvre Isère et Saint Jean de Bournay.

Benoît PARENT répond que dans ces deux cas, les EPCI en rapprochement appartiennent à des SCoT différents. Par conséquent, en cas de fusion, le nouvel EPCI devra choisir le SCoT auquel il souhaite adhérer avant de lancer une élaboration de PLU intercommunal.

Christine GARNIER s'interroge sur l'intégration des nouvelles communes de La Métro (balcons Sud Chartreuse notamment) dans le périmètre du SCoT.

Marie-Claire BOZONNET, directrice de la DDT, répond que toutes ces nouvelles communes sont amenées à intégrer le SCoT. Si le périmètre des EPCI évolue, le périmètre du SCoT évolue en conséquence.

Daniel NIOT souhaite revenir sur l'échéance de diffusion de ce journal des 30 questions. Il explique que les élus locaux sont en attente de ce document.

Philippe AUGER explique qu'il est prévu de présenter la maquette finale de ce document lors prochain Comité syndical.

Laurence THERY précise que la synthèse du SCoT (« L'essentiel du projet de SCoT ») a été distribuée aux élus de son territoire. Même si ce document technique reprend le SCoT arrêté et non le SCoT approuvé, il permet selon elle de relayer des éléments en attendant le journal des 30 questions.

Point sur les travaux des Commissions

A ce jour, les Commissions Déplacements et Commerces se sont réunies une première fois, ce qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Les Commissions Environnement et Habitat-Urbanisme devraient se réunir en février et mars, leur ordre du jour a été établi. Le contenu des Commissions Economie et Evaluation sera travaillé dans la semaine à venir. Une lettre de liaison est proposée à l'issue de chaque séance et diffusée largement à l'ensemble des élus du réseau SCoT.

Christine GARNIER, référente de la Commission Habitat-Urbanisme, explique qu'il sera proposé, dans le courant de l'année 2015, un temps fort, sous forme de colloque/conférence/controverses, sur un thème stratégique autour de l'articulation entre le SCoT, les documents d'urbanisme et les projets.

Yannik OLLIVIER suggère que d'autres Commissions prennent cette initiative.

La note « Commissions / Ateliers de mise en œuvre du SCoT » rappelle le nom des élus référents de chaque Commission.

Benoît PARENT ajoute qu'il serait intéressant d'actualiser l'Atlas de mesure des écarts PLU/SCoT et de diffuser largement ce document aux élus pour les accompagner dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

Jean-Paul BRET précise que l'AURG est en mesure de réaliser une expertise des documents d'urbanisme pour mesurer les écarts de compatibilité avec le SCoT.

• Informations sur l'organisation de l'équipe EP SCoT et Communauté de l'Eau

Stéphanie MACHENAUD a rejoint l'équipe de l'EP SCoT en tant que chargée de mission afin de remplacer Cyril LOUSTAU, recruté par l'Agence d'Urbanisme de Bayonne.

Afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des travaux des collectivités, chaque agent a la responsabilité de la couverture de secteurs de la Région grenobloise. Il est par ailleurs chargé de la coordination des travaux thématiques, notamment liés aux commissions :

Olivier ALEXANDRE : correspondant SCoT pour les territoires du Pays Voironnais et du Grésivaudan. Instruit les dossiers de demande d'autorisation commerciale (CDAC), référent technique des Commissions commerces et environnement.

Maxime DORVILLE: correspondant SCoT pour les territoires de Bièvre-Valloire et du Sud Grésivaudan. Référent technique de la Commission Urbanisme et Habitat. Suivi des documents d'urbanisme et des projets liés à cette thématique.

Stéphanie MACHENAUD: correspondante SCoT pour les territoires de La Métro et du Trièves. Référente technique de la Commission évaluation. Capitalisation des avis sur les PLU.

Amandine DECERIER, étudiante en deuxième année de Master accueillie en apprentissage à l'EP SCoT: assistance au suivi des documents d'urbanisme et des projets. Rédaction des lettres de liaison des Commissions et des compte-rendus de l'EP SCoT. Elaboration d'un mémoire de fin d'études sur le thème de l'urbanisme commercial.

• Points divers:

→ Groupe de travail sur le quartier de la gare de Moirans

La CAPV a mis en place un groupe de travail pour finaliser les objectifs d'aménagement du quartier-gare de Moirans. Dans ce cadre et par délibération, la Communauté d'Agglomération sollicite l'EP SCoT pour déléguer un élu au groupe de travail et un technicien au groupe technique.

Le bureau donne son accord pour le suivi de ces travaux, le comité syndical devant désigner un élu référent qui ne soit pas élu de la CAPV.

→ Point d'information sur le contentieux relatif au Super U de Seyssinet-Pariset

Yannik OLLIVIER rappelle que le Comité syndical avait pris l'initiative de recueillir l'avis des communes voisines de Seyssinet-Pariset. La Communauté de Communes du Vercors remercie l'EP SCoT de l'avoir consulté mais n'émet pas d'avis sur le principe de cette implantation. La commune de Seyssins a répondu qu'elle s'opposait à l'implantation de ce supermarché. D'autres avis sont attendus et seront diffusés aux membres du comité syndical, ainsi que le courrier de la commune de Seyssinet-Pariset.

Le prochain comité aura à se déterminer sur la marche à suivre.

→ Association Espace Belledonne : EP SCoT membre associé

Une association a été créée en préfiguration du Parc Natural Régional de Belledonne. Il sera proposé au prochain Comité syndical de désigner l'EP SCoT comme membre de cette association et de déléguer un élu dans le cadre de ces travaux de construction du futur PNR.

• Avenir du protocole d'accord sur la mise en œuvre du SCoT entre les territoires de la RG

Philippe AUGER rappelle qu'un projet de protocole d'engagement sur la mise en œuvre et le suivi du SCoT de la RG avait été travaillé à l'issue de l'approbation du document.

L'enjeu partagé par les élus était celui de définir les contours des actions publiques à mener dans une triple logique :

- de mutualisation du travail sur les outils et les moyens à mettre en place pour faire vivre le SCoT.
- de mobilisation de l'ensemble des acteurs,
- d'organisation de l'articulation entre l'EP SCoT et les EPCI du SCoT.

La note « Projet de protocole d'engagement sur la mise en œuvre et le suivi du SCoT de la RUG » précise le contexte, les pistes explorées par les élus, les engagements généraux communs entre l'EP SCoT et ses membres pour la mise en œuvre du SCoT, ainsi que les axes de travail qui avaient été envisagés pour l'année 2013-2014.

Cela vient faire écho aux préoccupations évoquées lors de la restitution du projet européen « Rurbance » qui travaille sur le lien villes-campagnes. Ce projet visait à repérer, à l'échelle de la grande région grenobloise, les sujets d'intérêt commun à l'ensemble de ce territoire.

Ce protocole renvoie également au rôle tenu par la Région et à sa place en tant que personne publique dans l'élaboration des documents d'urbanisme. La Région Rhône-Alpes n'est pas membre des SCoT alors qu'elle sera prochainement en charge d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, document qui pourrait être prescriptif. Dans la perspective de favoriser la mise en œuvre de ce futur document et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique déjà approuvé, il apparaît important de s'assurer que le relais est pris dans les territoires.

En définitive, ce protocole pourrait être un moyen de pouvoir financer (par les CDDRA et financements européens notamment) et mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif à l'échelle de la région grenobloise.

Jean-Paul BRET estime que, d'une manière générale, les SCoT ne sont pas suffisamment articulés avec les autres politiques de l'Etat ou de la Région. Il propose que cet aspect soit évoqué lors de la prochaine rencontre organisée par la Fédération nationale des SCoT.

Pour illustrer les propos de Jean-Paul BRET, **Christine GARNIER** prend pour exemple l'obligation d'ordre législatif qui impose aux communes de plus de 3500 habitants de créer au moins 25% de logements sociaux. Elle regrette que le SCoT ne s'empare pas de cette question.

Yannik OLLIVIER explique que le président de la Fédération nationale des SCoT sera informé de cette remarque.

Marie-Claire BOZONNET indique qu'elle souhaiterait recevoir rapidement la déclinaison du protocole d'engagement pour les EPCI du secteur de Bièvre-Valloire.

Henri GERBE répond que ce protocole est en cours d'élaboration par les différents EPCI concernés.

Yannik OLLIVIER remercie les participants et clôt la séance.